



Fourniture de papier blanc

CCI2024-10

Marché public de fournitures courantes et de services

Marché passé sous forme d'une procédure adaptée

En application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

LETTRE DE CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS

Vendredi 24 mai 2024 à 12 heures

SOMMAIRE

1. Personne morale de droit public passant le marche	3
2. Objet du marche	3
2.1. Objet	3
2.2. Allotissement	3
2.3. Lieu d'exécution.....	3
2.4. Durée de validité des offres	3
3. Caracteristiques du marche.....	3
3.1. Forme du marché	3
3.2. Durée du marché et dates prévisionnelles d'exécution	4
3.3. Variantes.....	4
3.4. Options	4
4. Conditions relatives au deroulement de la consultation.....	4
4.1. Dispositions générales	4
4.2. Visite préalable du lieu d'exécution des travaux/prestations ou des équipements concernés	5
4.3. <i>Modifications de détail sur la consultation</i>	5
4.4. <i>Coordonnées des personnes habilitées à donner des renseignements</i> :	5
5. Contenu de l'offre	5
6. Modalités pratiques relatives a l'envoi et la reception des offres	6
7. Criteres de jugement des plis	6
8. Recours a la procedure negociée pour la realisation de prestations similaires	6
9. Attribution des marches	6
10. Recours	6
11. Descriptif technique de la prestation attendue	7
11.1. Objet de l'accord cadre.....	7
11.2. quantités et fréquence des commandes	7
11.3. conditionnement et livraison	8
12. Contenu du dossier de consultation	8

1. Personne morale de droit public passant le marché

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ILLE ET VILAINE
2 avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX

Personne Responsable des Marchés / Signataire/ Ordonnateur
Monsieur le Président

Comptable assignataire des paiements
Monsieur le Trésorier

2. Objet du marché

2.1. Objet

Le présent marché a pour objet la fourniture de papier blanc aux formats A4 et A3 pour les besoins des différents sites de la CCI Ille et Vilaine.

La description des prestations attendues est précisée à l'article 11 du présent document.

2.2. Allotissement

La consultation n'est pas allotie.

La dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

2.3. Lieu d'exécution

France, Région Bretagne, Ille et Vilaine ;

Code NUTS : FRH03

- Hôtel Consulaire, 2 avenue de la Préfecture 35000 Rennes

- Faculté des Métiers Campus de Ker Lann, rue des Frères Montgolfier 35170 Bruz

- Délégation de Saint Malo, 66 boulevard de Marville 35400 Saint Malo

- Délégation des Marchés de Bretagne, Parc d'Activité de la Grande Marche rue Claude Bourgelat 35133 Javené

- Ecole Ferrandi, 9 rue de Brest 35000 Rennes

2.4. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

3. Caractéristiques du marché

3.1. Forme du marché

Le présent marché est un marché de fournitures courantes et de services selon la procédure du marché à procédure adaptée.

Ce marché est un marché soumis aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

3.2. Durée du marché et dates prévisionnelles d'exécution

Le marché est d'une durée ferme de 12 mois.

Le marché se renouvelle 3 fois à l'échéance de la période précédente. Chaque reconduction est d'une durée de 12 mois et débutera le 1^{er} juillet 2024

La décision de reconduction ou de non-reconduction est notifiée au titulaire 60 jours calendaires avant la date d'échéance de chaque période.

Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction du marché ni prétendre à une quelconque indemnité.

Le planning d'exécution des prestations est le suivant :

- Date prévisionnelle de notification du marché : 1er juillet 2024
- Date de fin de marché : 30 juin 2028

3.3. Variantes

Le candidat répondra obligatoirement à l'offre de base.

Les exigences minimales que les offres doivent respecter sont stipulées dans le cahier des clauses techniques particulières

les variantes ne sont pas autorisées

la CCI Ile et Vilaine demande au candidat de présenter une solution alternative portant sur [] Cette variante est décrite à l'article 11 du présent document. Le candidat devra impérativement y répondre. Elle devra intégrer les éventuelles incidences techniques et financières générées sur les autres lots.

la CCI Ile et Vilaine se réserve le droit d'accepter ou non la variante.

Le candidat pourra proposer [] offre variante par lot. Seules les variantes portant sur [] sont autorisées. La variante devra intégrer les éventuelles incidences techniques et financières générées sur les autres lots.

la CCI Ile et Vilainese réserve le droit d'accepter ou non la variante proposée.

3.4. Options

Le marché ne prévoit pas de prestations supplémentaires ou options.

Le candidat ne pourra pas proposer des prestations supplémentaires.

Le marché prévoit les options suivantes :

- []
- []

Le candidat devra impérativement y répondre faute de quoi son offre sera rejetée. Le détail des options est précisé à l'article 11 du présent document.

la CCI Ile et Vilaine n'est pas obligée de souscrire aux prestations décrites ci-dessus. Elle se réserve le droit de souscrire une ou plusieurs de ces prestations en cours de marché, selon la survenance du besoin.

Le candidat pourra proposer des options dans la limite de [] par lot. La prestation optionnelle devra intégrer les éventuelles incidences techniques et financières générées sur les autres lots.

la CCI Ile et Vilaine se réserve le droit d'accepter ou non la ou les options proposées.

Elle pourra lever l'option pendant la durée d'exécution du marché. Le titulaire s'engage à maintenir ses conditions techniques et tarifaires pendant toute la durée du marché.

4. Conditions relatives au déroulement de la consultation

4.1. Dispositions générales

Les candidatures et les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées à l'article 5.

Tout pli incomplet ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminé.

Les prix seront impérativement exprimés en euro.

Les documents seront fournis dans l'un des formats informatiques suivants : .doc, .xls, .pdf, .dwg

4.2. Visite préalable du lieu d'exécution des travaux/prestations ou des équipements concernés

La visite du site avant la remise des plis n'est pas obligatoire

Le titulaire sera réputé avoir pris connaissance du contexte de son intervention avant remise de son offre et démarrage de la mission.

4.3. Modifications de détail sur la consultation

la CCI Ille et Vilaine pourra apporter, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail sur la consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.4. Coordonnées des personnes habilitées à donner des renseignements :

Les demandes de renseignements devront parvenir à la CCI Ille et Vilaine, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis à l'adresse électronique suivante <https://www.marches-publics.gouv.fr/> sous la référence CCI2024-10.

5. Contenu de l'offre

Pour l'appréciation de son offre, le candidat remettra les documents suivants :

- Les formulaires DC1 et DC2 dûment complétés
- Le Document Unique valant acte d'engagement, complété
- Le BPU détaillé, précisant l'ensemble des éléments de prix facturé. Aucun élément, autre que ceux mentionnés sur ce devis, ne sera admis en facturation. Ce document pourra être complété par une note d'explication
- une note méthodologique précisant notamment :
 - Les caractéristiques techniques du papier : Opacité, blancheur, grammage
 - Compatibilité copieur / imprimantes
 - Normes appliquées au papier fourni/label
 - Modalités de livraison, délai à compter de la commande
 - Quantité minimum de ramettes par commande et par format

Ce document aura valeur contractuelle et servira d'élément d'appréciation de l'offre selon les critères de sélection précisés à l'article 7 du présent règlement de consultation.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée comme irrégulière.

6. Modalités pratiques relatives à l'envoi et la réception des offres

Les offres seront adressées par **voie électronique exclusivement** à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> sous la référence CCI2024-10 et avant les date et heure suivantes :

7. Critères de jugement des plis

Après avoir éliminé les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, la CCI Ille et Vilaine, procède à un classement et attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en appliquant les critères pondérés figurant ci-dessous.

Critères	Pondération des critères
Prix	60 %
Valeur technique appréciée au regard de la note méthodologique	40 %
	100 %

Conformément aux dispositions de l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique, la CCI Ille et Vilaine, prévoit de négocier les offres avec les trois prestataires, au maximum, les mieux classées après le jugement des offres.

Elle se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales reçues sans recourir à la négociation.

8. Recours à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires

En application des dispositions de l'article R2122-7 du code de la commande publique, la réalisation de prestations similaires à celles de la présente consultation pourra être exécutée par le même titulaire dans le cadre d'un ou de plusieurs marchés négociés.

La durée pendant laquelle ce ou ces marchés négociés peuvent être conclus ne peut dépasser à compter de la notification du marché, faisant l'objet de la présente consultation.

9. Attribution des marches

L'offre la mieux classée suivant l'application des critères de sélection figurant à l'article 7 ci-dessus sera retenue.

Le candidat retenu aura à produire :

- L'offre signée par la personne habilitée à engager l'entreprise contenant le devis, les conditions générales d'achat et le mémoire descriptif des prestations
- Les documents justificatifs qu'il ne se trouve pas dans le cas d'une interdiction de soumissionner visés par les dispositions des articles R2143-11 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le délai laissé à l'attributaire pour remettre les documents listés ci-dessus ne pourra être supérieur à 7 (sept) jours. A défaut de production dans les délais des documents demandés, l'offre sera éliminée.

A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés du rejet de leur offre, par voie postale ou électronique. Cette information vaut notification du rejet de leur offre et fait courir les délais de recours contentieux.

10. Recours

La juridiction compétente pour connaître de toutes contestations relatives à la passation du présent marché public est le Tribunal administratif de Rennes, Ille et Vilaine.

Les recours suivants peuvent être mis en œuvre :

- Référé précontractuel à tous les stades de la procédure de passation et jusqu'à la signature du contrat (articles L. 551-1 et suivants R. 551-1 et suivants du code de justice administrative) ;
- Référé contractuel après la conclusion du contrat dans un délai de trente-un (31) jours à compter de la publication d'un avis d'attribution ou dans un délai de six (6) mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat en l'absence de publication d'un avis d'attribution (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative) ;
- Recours de plein contentieux en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux (2) mois courant à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;
- Recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la décision de déclaration sans suite dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification de cette décision.

11. Descriptif technique de la prestation attendue

11.1. Objet de l'accord cadre

Le présent accord cadre a pour objet la fourniture pour les différents sites de la CCI Ile et Vilaine listés à l'article 2.3, de :

- Papier blanc aux formats A4 et A3, 80 gr/m²
- Papier blanc format A4, 160 gr/m²

Le papier destiné à être utilisé sur tout type de copieur et imprimantes, devra être de type « multifonction » 80 g/m². Il devra être écoresponsable et correspondre aux normes environnementales Ecolabel, FSC, PEFC, ISO 9706, ISO9011 et ISO14001.

Ce papier "multifonction" doit permettre des impressions en recto-verso sans défaut, sans bourrage dans la machine utilisatrice que l'opération soit effectuée manuellement ou automatiquement. Il doit être adapté aux impressions en noir et en couleurs, pour des définitions élevées et permettre des tirages à grande vitesse

11.2 Quantités et fréquence des commandes

Le besoin annuel global est estimé à 5000 ramettes de papier A4 80 g/m², 225 ramettes de papier A3 80gr/m² et 50 ramettes de papier A4 160gr/m².

Sites CCI Ile et Vilaine	Papier A4 80gr/m ² Estimation annuelle/nb ramettes	Papier A3 80g/m ² Estimation annuelle/nb ramettes	Papier A4 160 gr/m ² Estimation annuelle/nb ramettes
HOTEL CONSULAIRE- Rennes	1000	25	
DELEGATION ST MALO – St Malo	900	70	
DELEGATION MARCHES DE BRETAGNE – Javené	600	50	
FACULTE DES METIERS – Bruz	2000	30	
ECOLE FERRANDI – Rennes	250	12	50

Les commandes sont émises 1 à 2 fois par an, par le responsable de l'approvisionnement du site, ses coordonnées et le lieu de livraison figurent sur chaque bon de commande.

11.3 Conditionnement et Livraison

Pour les sites Hôtel Consulaire, Délégation St Malo, Délégation des marches de Bretagne, Faculté des Métiers à Bruz

- Les ramettes de papier A4 seront conditionnées sur palette.
- Les ramettes de papier A3 seront conditionnées sur palette ou carton de 5 ramettes

Les locaux de stockage sont en sous-sol ou rdc

Pour le site de l'Ecole Ferrandi

- Les ramettes de papier A4 et A3 seront conditionnées sur palette ou carton de 5 ramettes
- Les ramettes de papier A4 160 gr seront conditionnées en cartons de 5 ramettes

Le local de stockage pour l'Ecole Ferrandi est au 1^{er} étage avec un monte-charge

Les palettes doivent être manutentionnées par le livreur jusqu'au local de stockage du site.

Le fournisseur s'engage donc à mettre en œuvre les moyens matériels et humains de manutention nécessaires à l'exécution parfaite de la livraison dans les locaux de stockage.

Le conditionnement doit permettre un stockage sans détérioration (protection humidité, poussière....)

Les livraisons auront lieu du lundi au vendredi aux heures d'ouvertures des différents sites.

A réception du bon de commande, le fournisseur contacte le responsable d'approvisionnement pour organiser la livraison.

Un bon de livraison détaillée doit être fourni par le titulaire lors de la livraison.

12. Contenu du Dossier de Consultation

- Lettre de consultation
- Document unique valant acte d'engagement
- Bordereau de Prix Unitaires